

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 octobre 2025

Convocation du 09/10/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine et COUINEAU Cyrille.

Excusés : Mmes et M. MORICEAU Marie-Annick, DELAUNAY Sébastien et DUDÉ Maïté.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie.
Mme DUDÉ Maïté représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas.

Secrétaire de séance : M. REIGNIER Maxime

DCM2025-10-118 **Dalle en béton armé pour ossuaire cimetière et décision modificative n°6:**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Madame Corine GALLARD, ayant un lien de parenté avec l'artisan qui interviendra dans le cimetière, quitte la salle, ne prend pas part au débat ni au vote.

Dans le cadre de la création d'un ossuaire, la dalle au sol n'avait pas été prévue. Le montant du devis de monsieur Thierry GALLARD s'élève à 1 254.24€. L'opération n°29 « cimetière » est créditrice de 460.29€.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	2138, Opération n°10 (cave peinte)	- 800,00€
Investissement	Dépense	21316, opération 29 (cimetière)	+ 800,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus-indiquée.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 049-214900417-20251014-DCM2025_10_118-DE

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Maxime REIGNIER



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

